

# **SIPRI YEARBOOK 2003**

**ARMAMENTS,  
DISARMAMENT AND  
INTERNATIONAL  
SECURITY**

*Résumé en français*



L'Institut International de Recherche sur la Paix de Stockholm (Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI) est un institut indépendant de recherches sur la paix et les conflits, et en particulier les questions de contrôle des armements et de désarmement. Il a été fondé en 1966 pour commémorer 150 années de paix ininterrompue en Suède.

L'Institut est financé principalement par le Gouvernement suédois. Le personnel et le Conseil d'administration sont internationaux. L'institut dispose également d'un Comité scientifique qui est un organe international consultatif.

Les objectifs des recherches du SIPRI sont:

- de promouvoir la transparence dans les domaines de la sécurité et du contrôle des armements
- de contribuer à la prévention et à la résolution des conflits
- de diffuser l'information auprès d'un public élargi.

Le SIPRI publie les résultats de ses recherches dans des ouvrages ou sur Internet à l'adresse: <http://www.sipri.org>.

Ce fascicule présente un résumé des travaux  
que vous pourrez retrouver dans les 847 pages du  
*SIPRI Yearbook 2003*  
*Armaments, Disarmament and International Security*  
lequel peut être obtenu en librairie ou par  
Oxford University Press, Royaume-Uni.

Le SIPRI Yearbook est publié depuis 1969. Il rassemble des données objectives et des analyses approfondies, fournies par les membres du SIPRI ou des experts extérieurs, sur tous les enjeux majeurs en matière de contrôle des armements, de paix et de sécurité. Le *SIPRI Yearbook 2003* se concentre en particulier sur l'impact et les conséquences, au cours de l'année 2002, des attaques terroristes de septembre 2001, et des réactions des États-Unis et d'autres puissances à ces attaques. Il est aussi publié en russe, ukrainien, chinois et arabe. Cette version résumée est également disponible auprès du SIPRI en anglais, allemand et suédois.

Sur Internet, commandez le Yearbook auprès d'OUP par le biais du SIPRI à <http://www.sipri.org/pubs/bookorder.html>.

Pour des informations sur les publications récentes du SIPRI, voir <http://editors.sipri.org/recpubs.html>.

Traduit de l'anglais par Barthélémy Courmont et Bastien Nivet, chercheurs à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)



Dirigé par Pascal Boniface, depuis sa création en 1990, l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) est un centre de recherche indépendant sur les questions internationales et stratégiques et se veut un lieu de dialogue et de réflexion entre tous ceux qui composent la communauté stratégique: spécialistes venus d'horizons professionnels et philosophiques différents, responsables politiques, hauts fonctionnaires, industriels, militaires, experts et universitaires.

Ses travaux de recherche poursuivent autant des objectifs scientifiques – à travers les publications de ses chercheurs dans des revues ou ouvrages spécialisés – qu'opérationnels, l'IRIS étant consulté tant par les ministères et les parlementaires que par les grandes entreprises et les médias français et étrangers. L'Institut compte actuellement une trentaine de collaborateurs, permanents ou occasionnels, spécialistes de zones géographiques ou de sujets stratégiques transversaux.

Au-delà des publications individuelles de ses chercheurs, l'IRIS publie *l'Année stratégique*, et la revue trimestrielle *La Revue internationale et stratégique*.

## Table des matières

|   |
|---|
| Les institutions Euro-atlantiques et la sécurité globale  |
| L'Union Africaine   |
| Missions internationales de maintien de la paix   |
| La Cour Pénale Internationale   |
| L'Afghanistan et les nouvelles dynamiques d'intervention: contre-terrorisme et consolidation étatique           |
| Conflits armés majeurs  |
| La confrontation nucléaire en Asie du Sud   |
| Les dimensions militaires et de sécurité de l'Union Européenne  |
| La réforme du secteur de sécurité et les élargissements de l'OTAN et de l'UE                                    |
| La budgétisation du secteur militaire en Afrique  |
| Le secteur militaire dans un environnement changeant  |
| Dépenses militaires   |
| Production d'armements  |
| Développements récents en matière de drones et de missiles de croisière d'attaque au sol                        |
| Transferts d'armes  |
| Le contrôle des armements dans le nouvel environnement sécuritaire  |
| Le contrôle des armes nucléaires, la non-prolifération et le bouclier antimissile                               |
| Armes chimiques et biologiques: développements récents et contrôle des armements                                |
| Le contrôle des armes conventionnelles en Europe  |
| Mines terrestres et efforts de destruction  |
| Le contrôle des exportations  |
| Le code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques                              |
| Articles du <i>SIPRI Yearbook 2003</i>  |
| Accords de contrôle des armements et de désarmement et accords sur le droit humanitaire dans les conflits armés |
| Acronymes   |

## **Les institutions Euro-atlantiques et la sécurité globale**

- Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 ont contraint les États-Unis à réévaluer la question de leur sécurité. Leur principale préoccupation est de trouver une solution face aux menaces asymétriques posées par le terrorisme international, l'éventuel usage des ADM et les 'États-voyous'.

- Outre les mesures de sécurité intérieure aux États-Unis, la nouvelle stratégie de sécurité nationale des États-Unis envisage l'usage préventif de la force contre des États ou groupes terroristes qui pourraient acquérir des ADM, et recommande la transformation des forces américaines afin de maintenir la prééminence militaire américaine.

- La pression des États-Unis en faveur de l'usage de la force en Irak a fait l'objet d'importantes résistances au cours de l'année 2002, pour des raisons de principe et de pratique, et a mis en évidence l'élargissement du fossé entre les valeurs de l'Europe et des États-Unis en matière de sécurité. Cependant, jusqu'à la fin de l'année, un front commun a été maintenu derrière la résolution 1441 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la reprise des inspections en Irak.

- L'OTAN et l'UE ont poursuivi un double agenda en 2002: élargissement du nombre de membres et adaptation des deux organisations au nouvel environnement sécuritaire.

- Sept pays ont été invités à rejoindre l'OTAN en 2004, dont 3 États Baltes. Dix États ont été invités à rejoindre l'UE en 2004, et la date de 2007 a été fixée comme objectif pour 2 autres.

- Le changement dans la politique étrangère et de sécurité initié par le gouvernement Poutine est devenu plus visible en 2002. La Russie a accepté les processus d'élargissement mais a exigé dans le même temps des liens plus étroits avec l'OTAN et l'UE.

## L'Union Africaine

- L'Union Africaine (UA) a été officiellement inaugurée à Durban, en Afrique du Sud, les 9–10 juillet 2002. Elle a remplacé l'Organisation pour l'Unité Africaine, en tant qu'organisation africaine plus intégrée et cohésive. Au 1<sup>er</sup> août 2003, 53 États en étaient membres.

- Les principaux objectifs de l'Union Africaine concernent l'intégration des agendas politiques et socio-économiques africains, la promotion de valeurs démocratiques et des droits de l'homme, et le renforcement des efforts de développement du continent.

- La persistance de conflits dévastateurs en Afrique risque de porter atteinte à la réalisation du projet de l'Union Africaine pour le continent. L'UA a ainsi adopté une approche plus pro-active de la résolution des conflits et a accordé une importance plus grande à la lutte contre le terrorisme.

- L'obtention d'un large soutien international sera un déterminant crucial pour assurer le succès de l'Union Africaine. Cependant, certains dirigeants occidentaux demeurent sceptiques vis-à-vis de cette organisation, principalement en raison de l'influence libyenne dans son agenda. Une telle perception omet le fait que la conception libyenne d'une UA comme celle des 'États-Unis d'Afrique' – avec une armée, des institutions et une direction communes – ne s'est pas matérialisée, parce qu'elle n'était pas partagée par une majorité d'États africains.

## Missions internationales de maintien de la paix

- Il y avait 48 missions internationales de maintien de la paix en cours en 2002, 3 de moins qu'en 2001.

- Les missions étaient conduites ou menées par:

*Les Nations Unies* (16 missions de maintien de la paix, 3 opérations politiques et de consolidation de la paix, et une opération multinationale mandatée par l'ONU mais réalisée par une coalition *ad hoc* d'États)

*L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe* (11)

*L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord* (4)

*L'Union Européenne* (1)

*La Communauté des États Indépendants* (3)

*L'Organisation de l'Unité Africaine* (3)

*Autres organisations ou coalitions ad hoc* (6).

- Les évolutions en 2002 ont confirmé la tendance vers des missions moindres, de court terme avec des mandats spécifiques.

- Parmi les 4 nouvelles missions commencées en 2002 – MANUTO, MANUA, MINUA et *Allied Harmony* – toutes à l'exception d'*Allied Harmony* ont tendu à être des missions de consolidation de la paix et à jouer un rôle de conseil auprès des gouvernements hôtes.

- Un total de 39 392 militaires (troupes et observateurs), 5 347 policiers et 554 observateurs civils ont participé aux opérations de l'ONU en 2002. Leur coût total était de 2,63 milliards de dollars.

- En comparaison, les organisations régionales et autres coalitions multinationales ont mené 28 missions, comprenant 51 275 militaires, 109 policiers et 866 observateurs civils. Le coût total de ces opérations était de 316,3 millions de dollars en 2002.



## La Cour Pénale Internationale

- Le 1<sup>er</sup> juillet 2002, le statut de la Cour Pénale Internationale (CPI) est entré en vigueur et la CPI a été formellement établie. C'est la première institution judiciaire mondiale permanente chargée de s'occuper des questions de crimes de guerre. Elle n'est ni un organe des Nations Unies, ni un organe subordonné au Conseil de sécurité.

- En juillet 2003, 91 États avaient ratifié les statuts de la CPI: 22 en Afrique, 12 en Asie-Pacifique, 37 en Europe, 18 en Amérique latine, 1 en Amérique du Nord et 1 au Moyen-Orient.

- La CPI est fondée sur le principe de la complémentarité avec les juridictions nationales: tous les cas qui sont étudiés par la CPI doivent au préalable l'avoir été dans des cours pénales nationales. La CPI n'a pas de pouvoir rétroactif et peut seulement poursuivre des crimes commis après l'entrée en vigueur de ses statuts.

- Les États-Unis sont le principal opposant à la CPI. En mai 2002, ils ont retiré leur signature des statuts. Un mois plus tard, les États-Unis ont menacé d'utiliser leur veto contre l'extension d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies, en Bosnie-Herzégovine, si les forces de maintien de la paix ne se voyaient pas garantir une immunité totale vis-à-vis de la CPI.

- La loi de protection des membres du service américain a été adoptée en août 2002. Elle interdit la coopération entre les États-Unis et la CPI, limitant ainsi la participation des États-Unis aux opérations des Nations Unies, et privant les membres de la CPI non-membres de l'OTAN de toute aide militaire.

- L'UE a joué un rôle actif dans la promotion, l'établissement et la survie de la CPI. Les tentatives américaines de signer des accords de dérogation bilatéraux avec plusieurs États européens ont cependant créé un 'concours de loyauté'.

## **L'Afghanistan et les dynamiques d'intervention**

- L'intervention conduite par les États-Unis en Afghanistan fin 2001 et les efforts de consolidation et de maintien de la paix subséquents ont révélé une évolution radicale des conditions d'intervention militaire internationale. De nouveaux objectifs ont émergé, tel le démantèlement des organisations terroristes et le changement de régimes.

- L'intervention a été un succès sous de nombreux aspects: des bases terroristes ont été détruites, la plupart des infrastructures d'Al-Quaïda ont été démantelées, et le régime des Talibans a été écarté du pouvoir en à peine 2 mois. L'accord de Bonn de décembre 2001 a établi un nouveau gouvernement internationalement approuvé – l'Autorité Intérimaire.

- L'intervention a également soulevé des questions légales et éthiques de fond. Une action militaire pour changer un régime et des attaques contre le réseau terroriste qu'il soutenait étaient très au-delà de l'interprétation traditionnelle de l'autodéfense. Des signalements de tortures et de violations des droits de l'homme ont mis en évidence les risques encourus à compter sur des alliés locaux au passé sombre en matière de droits de l'homme. L'internement par les États-Unis de prisonniers Talibans ou d'Al-Quaïda a soulevé des interrogations quant à l'applicabilité du droit international des conflits envers des groupes terroristes non-étatiques.

- La communauté internationale a mis en place la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité d'environ 5 000 hommes et une petite Mission d'Assistance des Nations Unies en Afghanistan, et a promis près de 5 milliards de dollars d'aide pour les 6 prochaines années. La reconstruction politique de l'Afghanistan devrait être menée par les Afghans, les acteurs internationaux ne jouant qu'un rôle de soutien.

## Conflits armés majeurs

• Il y avait 21 conflits armés majeurs en 2002, le nombre le plus bas en 13 ans de période post-Guerre Froide (à l'exception de 1997). Six de ces conflits ont causé chacun plus de 1 000 décès en 2002, contre 11 en 2001.

• A l'exception du conflit inter-étatique entre l'Inde et le Pakistan, tous les conflits étaient intra-étatiques.

• La majorité des conflits en 2002 ont eu lieu en Afrique et en Asie: 6 conflits ont été enregistrés en Afrique et 9 en Asie.

• Les acteurs internationaux autant que les États concernés ont renouvelé les efforts en vue de résoudre les conflits de longue durée dans ces régions: en RDC, Somalie et Soudan en Afrique, au Sri Lanka en Asie.

• Quatre conflits se sont aggravés en 2002: en Colombie, au Proche-Orient (le conflit israélo-palestinien), au Népal et en Russie (Tchéchénie).

• La question d'un éventuel usage des armes nucléaires dans un conflit a aussi été à l'ordre du jour en 2002. L'Inde et le Pakistan, dotés d'armes nucléaires, se sont opposés en Asie du Sud, alors que les efforts supposés de la Corée du Nord et de l'Irak pour acquérir de telles armes ont joué un rôle significatif dans les crises émergentes: le cas irakien produisant un nouveau conflit armé sur son sol en mars 2003.

• La guerre contre le terrorisme initiée après les attaques du 11 septembre 2001 aux États-Unis semble avoir eu un impact sur les conflits armés à travers le monde. Des questions telles que la militarisation des réponses au terrorisme, le rôle global des acteurs sub-étatiques violents, et la connexion entre acteurs intra- et inter-étatiques sont devenues prédominantes. Les acteurs recherchant un soutien international se sont donc distancés du terrorisme.

• Les États-Unis ont accordé une attention grandissante à l'Afrique, notamment aux conflits en Somalie et au Soudan, en raison de possibles liens entre Al-Quaïda et certaines organisations islamistes extrémistes dans la région.

### **La localisation des 21 conflits armés majeurs en 2002**

#### **Afrique**

Algérie

Angola

Burundi\*

Rwanda

Somalie

Soudan\*

#### **Amérique**

Colombie\*

Pérou

États-Unis

#### **Europe**

Russie\*

#### **Asie**

Inde (2 conflits)

Cachemire\*

Assam

Inde–Pakistan

Indonésie

Birmanie

Népal\*

Philippines (2 conflits)

Sri Lanka

#### **Moyen-Orient**

Israël

Turquie

\* Ces 6 conflits ont chacun causé au moins 1 000 morts en 2002. Le conflit aux États-Unis fait référence à celui entre le réseau Al-Quaïda et les États-Unis. Le seul nouveau conflit enregistré en 2002 était au Népal.

## **La confrontation nucléaire en Asie du Sud**

- En 2002, l'Inde et le Pakistan ont poursuivi la consolidation des infrastructures de leurs armements nucléaires. La course aux armements lente mais continue commencée en 1998 avec les essais nucléaires réalisés par les deux pays reflète l'opposition non-résolue entre ces deux pays.

- Les capacités militaires conventionnelles de l'Inde sont nettement supérieures à celles du Pakistan.

- Il y a eu deux récentes crises militaires majeures, chacune impliquant une menace nucléaire: la guerre de Kargil en 1999, et la crise de 2002 déclenchée par une attaque sur le Parlement indien par des militants islamistes.

- L'Inde et le Pakistan ont chacun perçu la résolution de la crise de 2002 comme étant en sa faveur. Les dirigeants pakistanais ont souligné l'efficacité de la dissuasion nucléaire pour la prévention d'attaques militaires de la part de l'Inde. Les dirigeants indiens ont quant à eux mis l'accent sur le succès de la 'diplomate coercitive', reflétée dans la promesse du Président Musharraf de contenir les organisations militantes basées au Pakistan. Le sentiment de victoire des deux parties augmente les chances de nouvelles confrontations à l'avenir.

- La politique indienne de non emploi en premier a été revue dans sa nouvelle doctrine nucléaire de 2003, qui a étendu le droit de représailles nucléaires aux cas d'attaques contre l'Inde avec des armes biologiques et chimiques.

## **Les dimensions militaires et de sécurité de l'Union Européenne**

- En 2002, l'UE a progressé dans la poursuite de son objectif global (*headline goal*) de 1999 pour la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) – être en mesure de déployer, au niveau d'un corps d'armée, une force de réaction rapide européenne pour des missions de gestion de crise d'ici 2003.

- Une avancée politique majeure vers cet objectif a été, fin 2002, la suppression du long blocage sur l'accès de l'UE aux capacités de l'OTAN, nécessaires pour le lancement d'opérations de gestion de crises.

- Les degrés d'avancement des volets civils et militaires de la PESD diffèrent. Aucune force de l'UE n'a été déployée en opération de gestion de crise en 2002. Des progrès considérables ont cependant été accomplis dans le domaine civil – principalement avec le lancement de la mission de police de l'UE en Bosnie-Herzégovine le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

- Le manque de coordination entre les dimensions civile et militaire de la PESD est un obstacle à la cohérence de son fonctionnement.

- Les perspectives d'une augmentation des dépenses militaires européennes pouvant réduire le fossé capacitaire entre l'UE et les États-Unis sont faibles. Un plan d'action pour les capacités européennes a été élaboré en 2002 afin de développer d'autres méthodes pour répondre à ces lacunes capacitaires. Celles-ci incluent la rationalisation, la flexibilité et la coordination des efforts capacitaires des États membres.

## **La réforme du secteur de sécurité et les élargissements de l'OTAN et de l'UE**

- L'objectif de la réforme du secteur de la sécurité est de parvenir à des institutions de sécurité efficaces qui servent les intérêts des citoyens, de la société et de l'État, tout en respectant les droits de l'homme et en agissant dans le respect de l'état de droit et sous contrôle démocratique effectif.

- Deux développements récents ont affecté la réforme du secteur de la sécurité en Europe: les élargissements de l'OTAN et de l'UE, et le besoin d'adapter les priorités de chaque institution pour faire face aux nouveaux défis tels que le terrorisme, la prolifération des ADM et les menaces posées par des 'États-voyous'.

- La perspective d'une adhésion à l'OTAN et à l'UE a fourni aux pays d'Europe centrale et orientale une importante motivation pour restructurer leurs secteurs de sécurité.

- Après avoir rencontré des problèmes lors de la première vague d'élargissement en 1999, l'OTAN a adopté un ensemble d'objectifs d'adhésion et un processus de réforme plus structuré incluant davantage de suivi et d'assistance aux pays lors de la seconde vague d'élargissement. Les progrès nationaux demeurent inégaux, au-delà de quelques troupes d'élites.

- Les nouveaux membres de l'UE sont dans l'obligation de satisfaire aux standards des acquis de Schengen dans le domaine législatif et douanier, et de se soumettre aux règles qui ont été renforcées dans le domaine de la justice et des affaires intérieures après le 11 septembre 2001. Les contrôles démocratiques au niveau européen ou national risquent de ne pas être suffisant pour garantir que les droits individuels ne sont pas enfreints.

## **La budgétisation du secteur militaire en Afrique**

- Depuis les années 1990, les fournisseurs d'aide économique envers l'Afrique ont accordé une attention croissante aux dépenses militaires du continent. L'établissement d'un lien entre bonne gouvernance et développement les a amené à essayer d'éviter des dépenses militaires 'excessives' au détriment du secteur social et de la réduction de la pauvreté.

- Afin de modifier les priorités de dépenses publiques, les fournisseurs d'aide ont fixé un plafond des dépenses militaires pour les gouvernements nationaux recherchant leur soutien. Cette approche présentait un défaut fondamental: elle ne prenait pas en compte les besoins de sécurité légitimes des pays concernés, ce qui a conduit à davantage d'opacité autour des budgets militaires, parce que les pays dépendants de l'aide tentaient de masquer le montant réel de leurs dépenses militaires.

- Une nouvelle approche a émergé en 2000, accordant plus d'importance au processus par lequel les niveaux de dépenses étaient atteints, plutôt qu'au montant des dépenses lui-même.

- Cette approche rencontre de nombreuses difficultés: l'absence d'une politique de défense définie et le manque de capacité dans de nombreux pays africains, la faiblesse de certaines institutions clés tels que les parlements, les ministères de la défense, et les organes d'audit dans le processus budgétaire de défense, et la participation limitée de la société civile. Surtout, cette approche n'a pas encore été clairement comprise et adoptée par les pays fournisseurs d'aide.



## **Le secteur militaire dans un environnement changeant**

- L'environnement de sécurité et les perceptions de la sécurité s'éloignent des visions classiques de la sécurité telles que la protection de l'État, de son territoire et de sa population contre des menaces extérieures essentiellement militaires. De nouveaux concepts de sécurité émergent progressivement: la sécurité est perçue comme plus large – exigeant davantage de moyens non-militaires pour garantir la sécurité de l'État – et plus profonde – se concentrant sur la protection des personnes plutôt que sur celle de l'État.

- Les objectifs et moyens de sécurité plus étendus mettent à jour les carences en matière de données sur les dépenses militaires, la production d'armements et les transferts d'armes au niveau international. Les problèmes que représente l'usage de ces données comme mesures de la sécurité deviennent d'autant plus controversés dans un contexte de sécurité changeant.

- La frontière entre sécurité militaire et sécurité intérieure devient de plus en plus floue. Alors que leurs fonctions sont difficiles à distinguer dans les pays en voie de développement, l'émergence de la question du terrorisme devrait également influencer l'équilibre fonctionnel entre différentes institutions consacrées à la sécurité dans les pays industrialisés.

- Une autre complication concerne le renforcement des interactions entre la sécurité étatique et les intérêts humanitaires.

- Ces évolutions appellent de nouvelles mesures innovantes en matière de sécurité. Elles devraient aussi inciter à une augmentation de la transparence dans les rapports des dépenses militaires, de la production et des transferts d'armes, afin de faciliter de meilleures évaluations de la rentabilité des différents types de mesures dans le domaine de la sécurité.

## Dépenses militaires

- En 2002, les dépenses militaires mondiales se sont élevées à 794 milliards de dollars (en dollars courant) soit 2,5% du PIB mondial et 128 dollars par habitant.

- L'augmentation des dépenses militaires enregistrée depuis 1998 s'est nettement accélérée en 2002, atteignant 6% en données réelles. Ce taux est deux fois supérieur à celui de 2001.

- Presque 75% de cette augmentation sont imputables aux États-Unis, qui ont augmenté leurs dépenses militaires de 10% en données réelles, principalement en raison de leur guerre contre le terrorisme.

- Les autres pays concernés par une augmentation substantielle en volume étaient la Chine (18%) et la Russie (12%). Dans ces pays, cette augmentation reflète, entre autre, une volonté de réformer et de moderniser leurs outils de défense.

- Cinq pays étaient responsables de 62% du total des dépenses militaires mondiales – les États-Unis (43%), le Japon (6%), le Royaume-Uni (5%), la France et la Chine (4% chacune).

- La part du PIB consacrée à la défense est plus importante dans les pays à faible revenu, en particulier chez ceux qui sont situés dans des zones de conflit.

- Pour l'année fiscale 2004, les prévisions du budget de défense des États-Unis étaient de 379,9 milliards de dollars, soit 84 milliards de plus que pour l'année fiscale 2000, dernier budget de l'administration Clinton. Le Programme de Défense pour les Années Futures prévoit d'autres augmentations substantielles jusqu'en 2009.

- Le reste du monde ne souhaitait ou ne pouvait suivre l'exemple des États-Unis dans l'augmentation de leurs dépenses militaires pour soutenir une guerre contre le terrorisme.

## **Production d'armements**

- Après une décennie de profonde transformation de l'industrie d'armement, le rythme des restructurations industrielles a été modeste en 2002.

- Aux États-Unis, la principale évolution a été l'acquisition de TRW par Northrop Grumman, donnant naissance au troisième plus important groupe industriel d'armement américain après Lockheed Martin et Boeing. La compétition réduite entre les industries américaines de défense dans de nombreux secteurs présente un nouveau risque de hausse des coûts d'acquisition.

### **Les 5 principaux producteurs aux États-Unis en 2000**

|                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| 1 Lockheed Martin  | 18,6 milliards \$ |
| 2 Boeing           | 16,9 milliards \$ |
| 3 Raytheon         | 10,1 milliards \$ |
| 4 Northrop Grumman | 6,7 milliards \$  |
| 5 General Dynamics | 6,5 milliards \$  |

- L'Union Européenne accroît son influence sur la politique industrielle de défense à travers des initiatives telles que la revue Star21 de l'industrie aérospatiale et a renouvelé ses propositions d'agence européenne de l'armement.

- La coopération transatlantique dans le domaine de l'armement a rencontré plusieurs difficultés, notamment des obstacles juridiques destinés à se prémunir contre le transfert de technologies militaires et des lignes de conduite risant la protection de l'industrie de défense nationale.

- En Russie, la production d'armement a chuté considérablement après la fin de l'URSS mais est en augmentation depuis 1998, selon un taux moyen de 23% par an. L'industrie de défense russe se heurte toujours à d'importants problèmes structurels et continue de dépendre très fortement des exportations d'armes.

## Développements récents en matière de drones et de missiles de croisière d'attaque au sol

- A l'heure actuelle, seuls 12 États industrialisés produisent des missiles de croisière d'attaque au sol (*land-attack cruise missiles, LACMs*), mais cette catégorie de missiles de croisière devrait nettement proliférer d'ici la fin de la décennie.

- Les drones (*unmanned air vehicles, UAVs*) devraient occuper une place de plus en plus importante dans les arsenaux de lanceurs de précision. Leur acquisition est de plus en plus facilitée, et leur nombre devrait largement croître tout au long de la décennie.

- Cette montée en puissance des drones va vraisemblablement provoquer des tentatives – notamment de la part des États-Unis – de pressions politiques en faveur de l'allègement des contraintes liées à leur exportation.

- La diffusion sans entrave des drones et des missiles de croisière est un risque pour la défense territoriale et la stabilité régionale, et augmente les capacités potentielles des groupes terroristes.

- Afin de réduire de tels effets négatifs sur la sécurité internationale, une politique de non-prolifération plus performante doit être mise en place.

- Le régime de contrôle de la technologie des missiles (*Missile Technology Control Regime, MTCR*) s'est montré particulièrement efficace pour contrôler la propagation des missiles balistiques, mais semble moins adapté en ce qui concerne les missiles de croisière et les drones.

## **Transferts d'armes**

- L'indicateur de tendance globale du SIPRI pour le commerce international des principales armes conventionnelles en 2002 s'élevait à 16,5 milliards de dollars, soit une progression de 2% par rapport à 2001.

- Pour 2001, le total réel du commerce des armes est estimé à 24–32 milliards de dollars, selon les chiffres officiels des gouvernements et des industries.

- Pour la période 1998–2002, le volume total des exportations était le plus faible depuis la fin de la Guerre Froide, selon une moyenne calculée sur cinq ans.

- Les cinq principaux exportateurs d'armes – les États-Unis, la Russie, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni – représentaient 83% des exportations pour la période 1998–2002.

- En 2002, la Russie a conservé sa place de principal exportateur pour la deuxième année consécutive, avec 36% du total des exportations, devant les États-Unis avec 24%.

- Pour 1998–2002, le principal importateur d'armes était la Chine, qui représentait 9,5% du total des importations d'armes conventionnelles. Taiwan se plaçait en deuxième position, cependant ses importations connaissent une baisse constante depuis 1998.

- En 2002, l'Inde et le Pakistan étaient respectivement deuxième et troisième importateurs d'armes.

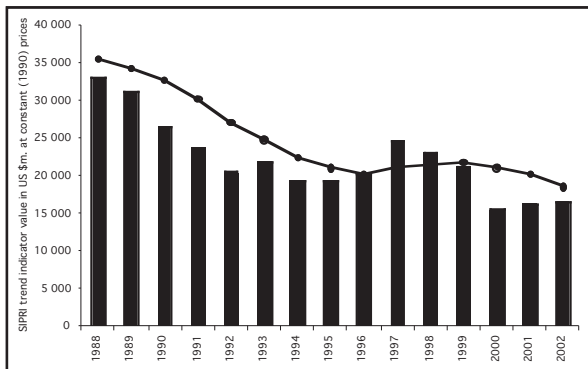
- Parmi les pays importateurs en 2002, figurent des pays confrontés à des guerres contre le terrorisme ou à des guerres civiles ainsi redéfinies dans une tentative de légitimation.

## Les cinq premiers exportateurs d'armes conventionnelles 1998–2002

*Parts des exportations mondiales*

|               |     |
|---------------|-----|
| 1 États-Unis  | 41% |
| 2 Russie      | 22% |
| 3 France      | 9%  |
| 4 Allemagne   | 5%  |
| 5 Royaume-Uni | 5%  |

## L'évolution des exportations des principales armes conventionnelles 1988–2002



L'histogramme indique le total annuel et la courbe la moyenne sur cinq ans. Chacune de ces moyennes est répertoriée à la fin de la période de cinq ans.

## **Le contrôle des armements dans le nouvel environnement sécuritaire**

- L'objectif du contrôle des armements est de garantir une auto-discipline à la fois dans les politiques nationales d'armement, et dans le soutien aux politiques d'armement d'autres pays. Alors que le contrôle des armements reposait traditionnellement sur l'existence d'instruments légaux, les événements survenus en 2002 montrent que des mesures complémentaires et moins contraignantes sont de plus en plus recherchées.

- Afin d'atteindre les objectifs du contrôle des armements, au moins quatre approches distinctes ont été suivies en 2002:

Les traités de contrôle des armements et de désarmement, multilatéraux et bilatéraux, demeurent l'élément central des efforts de contrôle des capacités militaires.

La tentative d'élimination des armes de destruction massive en Irak constitue un cas particulier qui mettait en commun divers instruments politiques, juridiques, économiques et militaires pour parvenir à un désarmement.

En juin 2002, les dirigeants des États membres du G8 ont mis en place une structure de partenariat international contre la prolifération d'armes de destruction massive, impliquant la protection, l'audit et le regroupement des excédents d'armes et de matériel, afin d'en faciliter la destruction.

Des normes juridiques communes ont continué à être mises en place par le biais de lois nationales par les États participant à la coopération internationale en matière de contrôle des exportations.

## **Le contrôle des armes nucléaires, la non-prolifération et le bouclier antimissile**

- En 2002, deux événements majeurs ont provoqué une grave tension au sein du régime de non-prolifération nucléaire, et menacé l'existence du Traité de non-prolifération (TNP): les révélations de la Corée du Nord sur son programme secret d'enrichissement d'uranium et son retrait officiel du TNP en 2003, et les soupçons concernant les activités associées à des armes nucléaires en Iran.

- Le débat aux Nations Unies sur la nécessité d'autoriser ou non l'offensive américaine contre l'Irak a soulevé la question de l'attitude à adopter face à un État qui refuse délibérément de respecter ses engagements en matière de contrôle des armements. Le débat a également révélé la volonté des États-Unis de favoriser une approche unilatérale pour lutter contre la prolifération, reposant sur l'utilisation de frappes préventives et la méfiance à l'égard des traités internationaux.

- Le 24 mai 2002, les États-Unis et la Russie ont signé le Traité de désarmement stratégique. Selon ce traité, les deux États doivent avoir réduit leurs forces nucléaires stratégiques déployées à un niveau compris entre 1 700 et 2 200 têtes nucléaires d'ici la fin 2012. Cette réduction concerne deux-tiers du nombre d'armes actuellement déployées.

- Le Traité de désarmement stratégique ne suppose pas nécessairement que les deux signataires procèdent à des réductions au même niveau, ou à des destructions d'armes non déployées, leur laissant toute liberté de transférer des têtes nucléaires dans des catégories non comptabilisées.

- Le 13 juin 2002, les États-Unis ont officiellement dénoncé le traité ABM, autorisant ainsi les autorités américaines à



développer un bouclier antimissile plus ambitieux que celui envisagé sous l'administration Clinton.

**Forces nucléaires**  
**Nombres de têtes nucléaires en janvier 2003**

| <i>Pays</i>  | <i>Premier essai nucléaire</i> | <i>Nombre de têtes nucléaires déployées</i> |
|--------------|--------------------------------|---|
| États-Unis   | 1945                           | 7 068                                       |
| Russie       | 1949                           | 8 232                                       |
| Royaume-Uni  | 1952                           | 185   |
| France       | 1960                           | 348   |
| Chine        | 1964                           | 402   |
| Inde         | 1974                           | 30–40                                       |
| Pakistan     | 1998                           | 30–50                                       |
| Israël       | –                              | environ 200                                 |
| <i>Total</i> |                                | <i>environ 16 500</i>                       |

L'arsenal des armes nucléaires déployées des États-Unis se répartit en 5 948 têtes stratégiques et 1 120 non-stratégiques.

L'arsenal des armes nucléaires déployées de la Russie se répartit en 4 852 têtes stratégiques, et 3 380 non-stratégiques.

Les arsenaux de l'Inde, du Pakistan et d'Israël ne sont probablement déployés que partiellement.

- Début 2003, un total d'environ 16 500 têtes était déployé. En comptabilisant l'ensemble des têtes nucléaires – incluant les éléments non-déployés, ceux répertoriés dans les stocks actifs et non-actifs, et les réserves de plutonium – l'arsenal des cinq puissances nucléaires reconnues par le TNP – les États-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, la France et la Chine – s'élève à 36 500 têtes.

## **Armes chimiques et biologiques: développements récents et contrôle des armements**

- En janvier 2003, la Convention sur les armes biologiques et les toxines comptait 147 États et la Convention sur les armes chimiques 148.
- La CWC est à présent en place, et pour la première fois, des opérations de destruction à grande échelle sont en cours dans les quatre États possédant des stocks d'armes chimiques: la Corée du Sud, les États-Unis, l'Inde et la Russie.
- L'organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui assure la mise en place de la CWC, a connu des difficultés financières et organisationnelles début 2002. Des mesures ont été adoptées afin d'éviter de tels problèmes à l'occasion de la septième session de la conférence des États parties au Traité en octobre 2002.
- Le développement de programmes d'armes non-létales par les États-Unis et l'utilisation d'agents chimiques par la Russie contre les preneurs d'otages tchéchènes dans un théâtre à Moscou ont soulevé la question de savoir si l'utilisation de substances chimiques ou biologiques dans le cadre du respect du droit constitue une brèche dans la CWC.
- Consécutivement à l'adoption d'une nouvelle résolution sur l'Irak au Conseil de sécurité de l'ONU, des inspecteurs de la COCOVINU ont été mandatés pour terminer les travaux de l'UNSCOM, qui avaient été interrompus en décembre 1998. Le respect par l'Irak de certaines résolutions des Nations Unies continuait à faire l'objet de doutes au sein des Nations Unies.

## **Le contrôle des armes conventionnelles en Europe**

- Le contrôle des armements en Europe est de loin le régime le plus efficace au monde. Cependant, la mise en application de l'accord d'adaptation du traité FCE de 1999 a été retardée par le refus de la Russie d'honorer son engagement politique celui-ci étant de retirer ses troupes de Georgie et de Moldavie.

- Trente États ont signé l'accord d'adaptation, mais seulement deux l'ont ratifié.

- L'entrée des trois États Baltes dans l'OTAN à l'occasion de la prochaine phase d'élargissement reste un sujet de préoccupation pour la Russie. Craignant l'émergence d'un 'fossé' en matière de contrôle des armements à ses frontières, Moscou fait pression sur les États Baltes pour que ceux-ci se joignent au traité FCE avant leur entrée dans l'OTAN.

- La menace terroriste a considérablement influencé l'implémentation de mesures de sécurité en Europe. L'OSCE a fait des efforts conséquents en vue d'adapter ses instruments en matière de contrôle des armements afin de mieux répondre à cette menace.

- Au niveau régional, la mise en place d'un contrôle des armements et les accords de mesures de confiance et de sécurité dans les Balkans ont été un succès, et il sera prochainement possible de transférer la responsabilité aux acteurs régionaux.

- Le traité de 1992 sur le régime 'Ciel ouvert' est entré en application le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

## **Mines terrestres et efforts de destruction**

- Environ 230 millions de mines antipersonnel sont stockées par environ 94 États.

- Deux textes juridiques – la convention de 1997 sur les mines antipersonnel et la loi de 1996 de mise en oeuvre de la convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction – ainsi qu'un mouvement international plaidant en faveur de l'interdiction des mines antipersonnel, ont contribué à l'émergence d'une norme internationale contre l'utilisation des mines terrestres.

- L'assistance et la coopération internationales sont à présent renforcées par 'l'action antimines' – un terme générique pour désigner les efforts en vue de limiter les dommages causés par les mines terrestres, comprenant le déminage, l'éducation sur les risques posés par les mines, l'assistance aux victimes, et le plaidoyer en faveur de la disparition totale des mines et la destruction des stocks.

- De vives inquiétudes demeurent cependant quant au ralentissement dans la mise en place de nouvelles réglementations internationales et à l'utilisation de mines par des États non signataires de la convention, l'Inde, le Pakistan et la Russie notamment.

- La participation des acteurs non-étatiques est essentielle à la réussite du déminage. La majorité des acteurs non-étatiques qui utilisent des mines agissent dans des États qui n'ont pas signé la convention de 1997.

- Les fonds d'aide et d'assistance internationale de 'mine action' demeurent essentiels pour soutenir les États signataires à honorer la date limite de 2003 pour la destruction des stocks et celle de 2009 pour le déminage.

## **Le contrôle des exportations**

- L'intérêt politique renforcé pour la question de la non-prolifération des armes a accéléré les débats internationaux sur la coopération en matière de contrôle des exportations.
- Les questions relatives à la possibilité, concernant le contrôle des exportations, d'un renforcement de l'efficacité des mesures de contre-terrorisme et à l'importance de contrôle des exportations des programmes d'armes suscitant des inquiétudes ont fait l'objet d'importantes discussions en 2002.
- L'élargissement de l'Union Européenne à dix nouveaux membres offre l'occasion d'étendre la zone de sécurité de l'UE à travers une harmonisation des politiques nationales de contrôle des exportations.
- Une fois cette vague d'élargissement de l'UE accomplie, près de 70% des États membres des organes internationaux de contrôle des exportations seront placés sous une autorité juridique européenne commune.

### **Organes internationaux de contrôle des exportations, et nombre d'États membres au 1<sup>er</sup> janvier 2003**

|   |    |
|---|----|
| Commission Zangger                                | 35 |
| Groupe des fournisseurs de nucléaire              | 40 |
| Groupe australien                                 | 33 |
| Régime de contrôle de la technologie des missiles | 33 |
| Accord de Wassenaar                               | 33 |

## **Le code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques**

- La question de la prolifération des missiles balistiques occupe une place importante dans l'agenda international. La nécessité de développer des normes internationales en matière de non-prolifération des missiles balistiques comparables à celles qui concernent les armes de destruction massive a été reconnue.

- En novembre 2002, plus de 90 États ont affirmé leur volonté de soutenir la mise en place d'un code de conduite international.

- Le code de conduite international, mis en place dans le cadre du Régime de contrôle de la technologie des missiles (*Missile Technology Control Regime, MTCR*), a pour objectif de mettre l'accent sur le besoin d'empêcher la prolifération de missiles balistiques pouvant être équipés d'armes de destruction massive. Il ne s'agit pas d'un traité à caractère juridique: ses engagements ne sont pas impératifs, mais incitatifs.

- La moitié des États demeurent cependant en dehors du code de conduite. Parmi les États identifiés comme ayant activement cherché à se procurer des missiles balistiques de longue portée (Corée du Nord, Inde, Iran, Irak, Israël et Pakistan), aucun n'a pris part au code de conduite international.

- La mise en place du code de conduite international est considérée par de nombreux États comme le premier pas conduisant à l'adoption d'une réglementation internationale sur la non-prolifération des missiles balistiques. Les travaux et débats vont se poursuivre aux Nations Unies.

## Articles du SIPRI Yearbook 2003

- *Terrorism and the law: past and present international approaches.* Cet article est une analyse critique des efforts internationaux pour parvenir à une définition cohérente et applicable du terrorisme et au développement d'une approche commune pour combattre la menace terroriste.

- *The non-military threat spectrum.* Cet article décrit les différents types de menaces non-militaires auxquelles un pays ou une société peuvent avoir à faire face. Se concentrant sur le cas de la Suisse, il analyse les risques que des enjeux politiques, humains, économiques, sociaux et environnementaux peuvent représenter.

- *The paradox of space weapons.* Cet article analyse l'utilisation de l'espace par les États-Unis à des fins militaires. Il souligne leur supériorité et met l'accent sur l'importance des systèmes spatiaux américains pour les États-Unis et leurs performances économiques globales. Il met aussi en garde contre les effets déstabilisateurs d'une militarisation de l'espace.

- *Is deterrence dead?* Cet article évalue la pertinence du concept de dissuasion dans le contexte post-Guerre Froide. Il conclue que si la dissuasion a perdu du terrain ces dernières années, elle demeure une technique efficace pour garantir la sécurité internationale, en particulier lorsqu'elle est combinée à d'autres approches.

- *Weapons of mass disruption?* Cet article examine la menace des armes non conventionnelles – biologiques, chimiques, nucléaires et radiologiques – pour la sécurité et le bien-être de l'humanité. Il étudie aussi les différentes réponses politiques à un usage éventuel de telles armes par des groupes terroristes.

**Accords de contrôle des armements et de  
désarmement et accords sur le droit humanitaire dans  
les conflits armés  
en application en juin 2003**

- 1925 Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques (protocole de Genève)
- 1948 Traité de Collaboration en Matière Economique, Sociale et Culturelle et de Légitime Défense Collective (traité de Bruxelles)
- 1948 Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Convention de Genève)
- 1949 Convention de Genève (IV) relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre
- 1954 Accords de Paris sur l'Union de l'Europe Occidentale additionnels au traité de Bruxelles de 1948
- 1959 Traité sur l'Antarctique
- 1963 Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau
- 1967 Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes
- 1967 Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 1968 Traité de non-prolifération des armes nucléaires



- 1971 Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol
- 1972 Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction
- 1974 Traité entre les États-Unis et l'URSS relatif à la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires
- 1976 Traité entre les États-Unis et l'URSS sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques
- 1977 Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles
- 1977 Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I)
- 1977 Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II)
- 1980 Convention sur la protection physique du matériel nucléaire
- 1981 Convention sur l'interdiction et la restriction de certaines armes classiques
- 1985 Traité de Rarotonga sur la zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud
- 1987 Traité sur les Forces nucléaires intermédiaires
- 1990 Traité sur les Forces Conventionnelles en Europe (FCE)

- 1991 Traité START I
- 1992 Traité sur le régime 'Ciel ouvert'
- 1992 Acte de clôture de la négociation sur les effectifs des forces armées conventionnelles en Europe
- 1993 Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction
- 1995 Traité de Bangkok créant des zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est
- 1996 Accords sur les mesures de consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine
- 1996 Loi de mise en oeuvre de la Convention de 1981 sur l'interdiction ou la limitation d'emploi de certaines armes classiques, Protocole modifié II (sur l'interdiction ou la limitation d'emploi des mines, pièges et autres dispositifs)
- 1996 Accord sur la maîtrise des armements au niveau sous-régional pour la Yougoslavie (Serbie et Monténégro), la Bosnie-Herzégovine et la Croatie
- 1997 Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes
- 1997 Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
- 1999 Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques

- 1999 Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité
- 2001 Rapport final des négociations entreprises au titre de l'Article V de l'annexe 1-B des accords de Paris/Dayton de 1995 sur la Bosnie-Herzégovine.
- 2002 Traité de désarmement stratégique

### **Traités non appliqués en juin 2003**

- 1972 Traité entre les États-Unis et l'URSS sur la limitation des systèmes de missiles antimissile balistiques (ABM), non-applicable à partir du 13 juin 2002
- 1993 Traité START II (Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs)
- 1996 Traité de Pelindaba créant des zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique
- 1996 Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (TICE)
- 1999 Accord d'adaptation du traité FCE de 1990

## Acronymes

|          |  |
|----------|--|
| ABM      | Anti-ballistic missile (Missile anti-balistique)   |
| ADM      | Armes de destruction massive   |
| BMD      | Ballistic missile defence (Défense antimissile balistiques)  |
| BWC      | Convention sur les armes biologiques   |
| CEI      | Communauté des États Indépendants  |
| CCW      | Certain Conventional Weapons Convention, 'Inhumane Weapons' Convention (Convention sur l'interdiction et la restriction de certaines armes classiques) |
| COCOVINU | Commission de Contrôle, de Vérification et d'Inspection des Nations Unies  |
| CPI      | Cour Pénale Internationale   |
| CWC      | Chemical Weapons Convention (Convention sur les armes chimiques)   |
| FCE      | Forces Conventionnelles en Europe  |
| FY       | Fiscal year (Année fiscale)  |
| G8       | Groupe des huit (nations les plus industrialisées)   |
| ISAF     | International Security Assistance Force (la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité)   |
| MANUA    | Mission d'Assistance des Nations Unies en Afghanistan  |
| MANUTO   | Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental  |
| MINUA    | Mission des Nations Unies en Angola  |
| MINUBH   | Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine  |

|        |   |
|--------|---|
| MPUE   | Mission de Police de l'Union Européenne   |
| MTCR   | Missile Technology Control Regime (Régime de contrôle de la technologie des missiles)                   |
| NBC    | Armes Nucléaires, Biologiques et Chimiques  |
| OCDE   | Organisation de Coopération et de Développement Economiques   |
| ONU    | Organisation des Nations Unies  |
| OSCE   | Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe   |
| OTAN   | Organisation du Traité de l'Atlantique Nord   |
| OUA    | Organisation de l'Unité Africaine   |
| PESD   | Politique Européenne de Sécurité et de Défense  |
| PIB    | Produit intérieur brut  |
| R&D    | Recherche et développement  |
| RDC    | République Démocratique du Congo  |
| START  | Strategic Arms Reduction Treaty   |
| TICE   | Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires  |
| TNP    | Traité de non-prolifération   |
| UA     | Union Africaine   |
| UAV    | Unmanned air vehicle (drone)  |
| UE     | Union Européenne  |
| UNSCOM | UN Special Commission on Iraq (Commission spéciale des Nations Unies, chargée du désarmement de l'Irak) |
| URSS   | Union des Républiques Socialistes Soviétiques   |





### **Conseil d'administration**

Ambassadeur Rolf Ekéus, président (Suède)  
Sir Marrack Goulding, vice-président (Royaume-Uni)  
Dr Alexei G. Arbatov (Russie)  
Dr Willem F. van Eekelen (Pays-Bas)  
Dr Nabil Elaraby (Egypte)  
Professeur Helga Haftendorn (Allemagne)  
Professeur Ronald G. Sutherland (Canada)  
Le Directeur

### **Directeur**

Mme Alyson J. K. Bailes (Royaume-Uni)

Ingeniörskopia, Solna, 2003



L'Institut International de Recherche sur la Paix  
de Stockholm

Signalistgatan 9

SE-169 70 Solna, Suède

Tél: +46-8-655 97 00

Mail: [sipri@sipri.org](mailto:sipri@sipri.org)

Adresse Internet: <http://www.sipri.org>

Fax: +46-8-655 97 33



L'Institut de Relations Internationales  
et Stratégiques

2bis, rue Mercoeur

F-75011 Paris, France

Tél : +33-1-53 27 60 60

Mail: [iris@iris-france.org](mailto:iris@iris-france.org)

Adresse Internet: <http://www.iris-france.org>

Fax: +33-1-53 27 60 70